



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✠
71480

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 25 mars 2021

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en la salle polyvalente (pour respecter les mesures sanitaires exceptionnelles imposées par la crise de la COVID-19) sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire.

Présents ; LEROY Christian ; JAILLET Françoise ; MAITRE Gilles ; ROCHET Annie ; GIANORA Gérard ; BACAER Julien, BERTHAUD Emmanuel, de COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, PONCET Jean-Michel, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, RODOT Bertrand, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie ; UNY Fanny, VULLIEZ Fabien -

Pouvoirs : MICHEL Ketty – pouvoir donné à LEROY Christian

RIVOIRE JACQUINOT Carole – pouvoir donné à Gérard GIANORA

TOTA FENIET Virginie – pouvoir donné à Emmanuel BERTHAUD

Secrétaire : PONCET Jean-Michel

Le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour de la séance, relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes BLI pour intégrer la compétence mobilité. Le conseil municipal donne son accord à cet ajout.

1/ Approbation du compte rendu de la séance 21 janvier 2021. (Document préalablement envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 janvier 2021.

2/ Décisions du Maire (document envoyé par mail) :

Le Maire présente la liste des devis signés durant le mois de mars 2021 :

STE	MADATAIRE	OBJET	MONTANT H.T.
MARMONT		Assainissement eau pluviale	3 885,00 €
BOURGOGNE REPRO		Achat de deux copieurs+ maintenance	9 350,00 €

Annie ROCHET, 3^{ème} adjointe, présente la liste des ventes soumises à l'avis de la Mairie de CUISEAUX et précise que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

N°	Objet	date
2021-02-01	DIADPU - parcelles AB 822 – Chemin du Clos d'Epy	11/02/2021
2021-02-02	DIADPU – parcelle AB 295 – 18 rue du Repos	25/02/2021
2021-03-03	DIADPU – parcelle AB 239- 18 rue St Thomas	10/03/2021
2021-03-04	DIADPU – parcelle AD 180- AD 219 -AD 282 – AD294 6 -1 Impasse Bellevue/Les Muriers	10/03/2021

M. le Maire donne des Informations sur les dossiers en cours :

Champ de Foire : Les 2 lots de travaux viennent d'être attribués. Le lot 1 à l'entreprise MARMONT et le lot 2 à l'entreprise Saône et Loire PAYSAGE. Les travaux de terrassement devraient durer 3 mois pour s'achever en juin 2021. Quant aux travaux paysagers, ils interviendront en octobre et novembre 2021. Le coût du reste à charge pour la collectivité est de 124 000 € compte tenu des diverses subventions accordées.

Entrée nord : Le démarrage des travaux est prévu pour septembre-octobre 2021, le choix du maître d'œuvre est en cours.

Signalétique : les travaux touchent à leur fin, le coût a été inférieur aux prévisions et après le versement d'une subvention de 40% de la région, le reste à charge pour la collectivité sera de 38 000,05 €.

Coulée verte : Le chantier est momentanément à l'arrêt car il subsiste une divergence mineure avec le sous-traitant sur la fin de la réalisation des travaux. La dépense totale liée au chantier serait de 71 149 € avec un reste à charge pour la collectivité de 42 000 € compte tenu de la subvention de la région.

3/ Finances :

- Approbation du compte de gestion :

Le Maire donne connaissance du compte de gestion de Mme la Trésorière au conseil municipal qui approuve celui-ci à l'unanimité.

- Approbation du Compte administratif 2020 du Budget principal : (documents donnés sur table)

Madame Françoise JAILLET, 1ère Adjointe, présente les documents budgétaires du compte administratif 2020 du budget communal dont les résultats globaux se présentent comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses :	1 023 437,86€	705 407,12€
Recettes :	1 544 043,98€	578 845,77€
Résultat 2020 :	+520 606,12€	- 126 561,35€
Résultats antérieurs :	+1 715 100,11€	- 274 867,74€
Résultat de clôture :	+2 235 706,23€	- 401 429,09€
	Solde d'exécution des deux sections : 1 834 277.14 €	

Hors la présence de Monsieur le Maire, ordonnateur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget communal.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget communal : (document envoyé par mail)

- Pour information, les restes à réaliser (RAR) d'investissement sont les suivants :
Dépenses -174 304,00€ - Recettes 201 456,00€ = 27 152,00€

Le solde d'exécution de la section fonctionnement sera affecté comme suite :

Report en fonctionnement compte **R 002 : 1 861 429,14 €**

Affectation au compte **1068 : 374 277,09 €** (résultat de clôture de la section d'investissement + restes à réaliser) .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation du résultat.

- Vote des taux des taxes locales 2021 :

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2020 et présente succinctement la réforme fiscale applicable dès cette année. Celle-ci supprime les prélèvements de la taxe d'habitation au profit des communes, mais instaure un système de compensation pour équilibrer cette perte de revenu en affectant les recettes de TFPB antérieurement destinées aux départements aux communes et en les rééquilibrant avec un coefficient de compensation pour faire en sorte que la recette globale soit équivalente au passé. Il est ainsi créé un coefficient de correction pour réaliser cet équilibre et pour CUISEAUX il est de 0,62% c'est-à-dire que la commune ne touchera que 62% des sommes recouvrées au titre de la TFPB.

Rappel des taux communaux 2020 = TFPB : 14,35 % TFNB : 34, 55 %

Il précise que le taux de TFPB voté doit respecter un plafond correspondant à 2,5 fois la moyenne de la somme des taux communaux et départementaux 2020, calculée au niveau départemental et national.

Considérant que la compensation prévue par la réforme fiscale semble générer un revenu fiscal plus ou moins équivalent à l'année antérieure et que la ville n'entend pas appliquer une pression fiscale supplémentaire sur sa population, le maire propose de ne pas modifier les taux appliqués au calcul des TFPB et TFNB pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les taux d'imposition pour 2021 comme suit : Foncier bâti : 34.43% (composé de 14,35% correspondant au taux d'imposition communal de 2020 et de 20,08% de part départementale).

Foncier non bâti : 34.55%

- Subventions aux associations 2021 : (document donné sur table)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le montant des subventions aux associations pour l'exercice 2021 et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte les montants proposés selon le tableau ci-après :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
Associations bénéficiaires	BP 2021	Associations bénéficiaires	BP 2021
A.F.Entraide aux handicapés	300 €	Free Run Cuiseaux (fct)	200 €
Amicale des pompiers	1 000 €	ADMR	1 160 €
Amis de Cuisel	300 €	AS collège	172 €
Cuiseaux rando	400 €	FSE collège	752 €
Anciens combattants (UF)	150 €		
Anciens combattants (Af Nord)	150 €		
C.S. CUISEAUX CHAMPAGNAT	350 €		
Délégués E.N.	68 €		
Donneurs de sang	550 €		
Arts Club CUISEAUX	250 €	Divers Subv.à soumettre au vote	48 498 €
Olympique pétanque	200 €	Total subventions (ligne 6574)	55 000 €
Société de chasse	250 €		
Société de pêche	250 €	Verst au C.C.A.S. (ligne 657362)	5 000 €
		Total général	60 000 €

Monsieur Le Maire informe par ailleurs que d'autres subventions ont été sollicitées par courrier par des

associations intervenant au niveau local :

Le CCS au titre de la participation communale au pilotage, à l'accueil et à la logistique, au périscolaire et à l'animation adultes du centre sur l'exercice 2021 pour un montant de 34 600 €.

L'écomusée pour la participation 2021 de la Commune de CUISEAUX en tant qu'antenne relais.

Le Comité Cuiseaux Pays des Peintres pour participer à l'animation communale sur l'inter biennale de l'année 2021.

L'écran mobile pour le financement des séances de cinéma dispensées sur l'année 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 18 voix pour et une voix contre, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- 17 000 € au Centre Culturel et Social (hors la présence de Gilles de Courtivron et Audrey FAUVEY)
 - 3 811 € à l'écomusée de la Bresse Bourguignonne
 - 2000 € au Comité Cuiseaux Pays des Peintres
 - 1183 € à l'écran mobile correspondant à 7 journées de projection pour l'année 2020.
- Budget principal 2021 -Approbation : (documents envoyés par mail)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 ; il commente les différents tableaux qui ont été envoyés préalablement en numérique aux conseillers et qui sont remis sur table sous forme papier. Il rappelle et commente les grandes tendances des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et détaille les opérations essentielles en dépenses et recettes de la section d'investissement.

Le Budget Primitif communal pour l'année 2021 s'équilibre :

Pour la section de fonctionnement à 3 296 903.00 € en Dépenses et Recettes

Pour la section d'investissement à 3 559 406.00 € en Dépenses et Recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

- Participation financière aux travaux du SYDESL :

Gilles MAITRE, 2^{ème} adjoint, présente un devis du SYDESL DE 6600 € H.T. et indique que celui-ci correspond au devis de demande d'extension du réseau électrique du champ de Foire. Il informe le conseil que cela représente une extension de 60 ml.

Il précise qu'une partie est prise en charge par le SYDESL et que le coût résiduel de ces travaux pour la collectivité sera de 3960 € H.T.

4/ Personnel

- Approbation du tableau modificatif du tableau des effectifs :

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, rappelle que Martine CABAILLOT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} février dernier. Elle a été remplacée par Isabelle BANDOLLIER en tant qu'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe contractuel.

Elle informe encore le conseil que le comité technique paritaire, dans sa séance du 2 mars dernier a rendu un avis favorable concernant les modalités de ce remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

5/ Patrimoine :

- Bien vacant sans maître – décision d'acquisition de plein droit par la commune :

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, expose que les services fiscaux ont informés la commune de CUISEAUX que le bien cadastré section ZM n°47 d'une contenance de 450 m² sis à la Cadole est abandonné depuis plus de 30 ans : Le dernier propriétaire est décédé en 1954 et ses héritiers ont renoncé à la succession en 2013.

Elle précise que dans la mesure où les services de l'état ne s'en sont pas emparé, le bien peut revenir de plein

droit à la commune de CUISEAUX ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'intégrer ce bien au patrimoine communal.

- Décision d'acquisition du bâti actuel de l'EHPAD :

Monsieur le Maire expose que le bâti de l'ancien EHPAD a été mis en vente. Il rappelle que la commune de CUISEAUX peut se porter acquéreur de la totalité pour un montant fixé à 495 000 € correspondant à l'estimation du service des domaines moins 10%. Il rappelle que lors de la réunion de présentation de l'éventuelle opération, le 16 février 2021, les conseillers présents s'étaient prononcés très majoritairement, favorable à un achat.

Il précise que la partie ancienne patrimoniale de l'ancien hôpital mériterait de rester dans le domaine communal. Par contre la partie contemporaine qui date de 1978 pourrait être destinée à recevoir du résidentiel. Pour ce faire la commune recherchera un porteur de projet.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, valide l'achat du bâti de l'ancien EHPAD et charge monsieur le maire d'engager les démarches d'achat.

- Classement et dénomination de la voirie menant à l'EHPAD :

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal que l'EHPAD va bientôt changer de locaux et s'installer dans un bâtiment nouvellement construit le long d'un chemin rural communal. Les services communaux ont été sollicités par l'administration de l'EHPAD, pour octroyer une adresse au bâtiment et délivrer un certificat d'adressage. Elle précise qu'il est évident que la voie d'accès doit être une voie communale et propose de classer ce chemin rural en voie communale. Elle propose par ailleurs de dénommer cette nouvelle voie communale « Rue des Champs » et d'attribuer le n°2 pour l'accès à l'administration du nouvel EHPAD et le n°4 pour l'accès aux autres services dont les livraisons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de classer ce chemin rural en voie communale, de lui attribuer le nom de « rue des champs » et valide l'octroi des n°2 et 4 à l'EHPAD.

6/ Divers

- Petites villes de Demain : signature de la convention d'adhésion (document remis sur table) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la préfecture de Saône-et-Loire a proposé les candidatures de CUISEAUX et LOUHANS-CHATEAURENAUD soutenues par l'intercommunalité Bresse Louhannaise Intercom le 15 décembre 2020 dans le dispositif « Petites villes de demain » et que ces candidatures ont été retenues.

Il explique que l'engagement des deux communes et de l'intercommunalité dans ce programme se traduit par la rédaction et la signature d'une convention d'adhésion, préalable nécessaire à l'engagement des projets de revitalisation du territoire. Cette convention d'adhésion aura une validité limitée à 18 mois. En effet, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire à l'échelle de l'EPCI sera signée 18 mois après la date de signature de la convention d'adhésion.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain ».

- Construction d'un commerce de toilettage – avis de principe :

Gérard GIANORA 4^{ème}adjoint informe le conseil municipal que la commune a été interpellée par l'intercommunalité BLI concernant l'installation d'un commerce de toilettage canin en zone d'activité de la Charbonnière, afin de donner un avis de principe sur cette installation, bien que la gestion des zones artisanales ne soit plus de la compétence communale mais intercommunale. Le conseil municipal après en avoir débattu, s'est déclaré favorable à l'unanimité, à l'installation d'un commerce de toilettage canin, compte tenu du fait que la zone est destinée à recevoir des industries, commerces et de l'artisanat en général. Par contre, il est évident que l'installation d'une pension canine ne recevrait pas l'agrément de l'assemblée car cette activité ressort plus du domaine agricole et n'aurait pas sa place sur une zone artisanale.

- Centre de gestion : avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable en cas de litige avec les agents :

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, rappelle que la commune a conclu avec le Centre de gestion de Saône et Loire, une convention en date du 3 juillet 2018 lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec ses agents. L'objectif affiché est d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux. Elle présente un avenant qui proroge les effets de la convention initiale jusqu'à la date du 31 décembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant ainsi présenté et autorise M. le Maire à le signer.

- Intercommunalité : modification des statuts de BLI dans le cadre de la prise de compétence mobilité :

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que la communauté de communes pourrait devenir « Autorité Organisatrice de Mobilité » au 1er juillet 2021 en lieu et place de la région, elle gèrerait l'organisation des transports de personnes y compris les transports scolaires sur son territoire. Pour ce faire, il convient de modifier les statuts de l'intercommunalité afin que celle-ci puisse par la suite intégrer éventuellement la compétence mobilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve au titre des compétences supplémentaires la compétence « mobilité » et par conséquent approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

Questions diverses :

Commission culture : Françoise JAILLET informe le conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire, les deux expositions prévues au mois d'avril sont annulées.

D'autre part, une réunion de la commission culture aura lieu le jeudi 1^{er} avril 2021 à 18h30 pour statuer sur les demandes reçues pour la location de la salle des puces.

Gilles de COURTIVRON présente des informations sur les œuvres qui seront exposées cet été.

Il est évoqué par plusieurs conseillers le problème de la maison derrière l'étang dont le toit est effondré. M. le Maire envisage de prendre un arrêté de péril si rien n'est fait par les propriétaires.

Audrey FAUVEY décrit l'exposition envisagée par le CCS dans le square de la paix au printemps 2021.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 27 mai 2021 à 18h45.

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire,

Jean Michel PONCET

Cuiseaux, le 25 mars 2021

Le Maire,

Christian LEROY

